

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 OCTOBRE 2013**

L'An Deux Mille Treize le seize octobre, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Arpajon, Salle des Mariages, sous la Présidence de Monsieur Christian BÉRAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BÉRAUD, Maire, Mme LUFT, Mme ÉNIZAN, Mme BRAQUET, M. DE ALMEIDA, M. MATHIEU, Mme BLONDIAUX, M. DARRAS, Maires-adjoints

M. GONDOUIN, M. FOURNIER, Mme ALMEIDA, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme EDOUARD, M. BOUCHAMA, Mme THIRION, Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. COUV RAT par M. BÉRAUD
M. MEZGHRANI par Mme ÉNIZAN
Mme DUBOIS par Mme BRAQUET
Mme ANDRE par Mme LUFT
Mme PREVIDI-PRIOUL par M. FICHEUX
M. CATROU par Mme THIRION

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

Mme LE BERT, Mme CASTILLO, M. HOUDY, Mme SIEUDAT, M. BOUZIN, M. BREISTROFFER, M. PALA

Monsieur Roland GONDOUIN est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir procédé à l'appel des Elus, Monsieur le Maire fait adopter le Compte Rendu de la séance du 25 septembre 2013 sur lequel aucune observation n'a été faite.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

DÉLIBÉRATION n° 114/2013

OBJET : Décisions du Maire prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE des décisions n° 48/2013, 49/2013 et 50/2013 prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de la délibération n° 43/2011 du 18 mai 2011 portant délégation d'attribution au Maire.

DÉLIBÉRATION n° 115/2013

OBJET : Communauté de Communes de l'Arpajonnais (C.C.A) - Approbation du rapport d'activité de l'année 2012.

PREND ACTE du rapport annuel d'activité transmis par la Communauté de Communes de l'Arpajonnais pour l'année 2012.

DÉLIBÉRATION n° 116/2013

OBJET : Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région du Hurepoix (S.I.E.R.H.) – Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2012.

PREND ACTE du rapport annuel d'activité transmis par le S.I.E.R.H pour l'année 2012..

DÉLIBÉRATION n° 117/2013

OBJET : Avenant n° 1 au marché de travaux de désamiantage, de déplombage et de démolition d'un bâtiment - Bâtiment hangar FEYS situé au 2 bis route d'Egly à Arpajon.

AUTORISE le Maire à signer et à notifier l'avenant n°1 à la société BRUNEL CONSTRUCTION, pour un montant de 8 899.50 € HT soit 10 643.80 € TTC.

Par conséquent, le montant du marché s'élève à 83 900 € HT soit 100 344 € TTC.

DIT que la dépense est inscrite au budget communal section Investissement.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 118/2013

OBJET : Attribution du marché relatif à l'aménagement de la rue Dauvilliers.

AUTORISE le Maire à signer et à notifier les marchés mais également à signer les autres pièces des marchés correspondants, nécessaires à leur exécution :

- lot 1 à la société ESSONNE TP (Boissy sous St Yon 91),
- lot 2 à la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (Vigneux-sur-Seine 91).

DIT que les dépenses sont inscrites au budget communal section Investissement.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 119/2013

OBJET : Approbation d'une convention fixant les conditions de règlement des participations familiales pour les enfants scolarisés dans une classe spécialisée CLIS à Arpajon et fréquentant le restaurant scolaire.

APPROUVE les termes de la convention à passer avec le Maire de la commune de résidence des enfants scolarisés dans une classe spécialisée (CLIS) à l'Ecole Victor Hugo, relative à la facturation des frais de restaurant scolaire.

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 120/2013

OBJET : Modification du tableau des effectifs.

DECIDE de la création au conservatoire des postes suivants :

- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, 13h45 hebdomadaires,
- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, 3h00 hebdomadaires,
- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, 12h00 hebdomadaires,
- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, 10h10 hebdomadaires,
- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, 8h00 hebdomadaires,
- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, 6h00 hebdomadaires,
- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, 7h30 hebdomadaires,
- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, 10h50 hebdomadaires,
- d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, 4h15 hebdomadaires,
- d'un poste de professeur d'enseignement artistique, 5h40 hebdomadaires.

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 121/2013

OBJET : Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG).

DECIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2014 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2015.

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 122/2013

OBJET : Séjour Picardie insolite – Baie de Somme – Modification de tarif.

APPROUVE la modification du tarif du séjour en Baie de Somme sur la base d'un groupe de 22 personnes.

PRECISE que les dépenses afférentes à cette sortie seront imputées à l'article 6042 du budget communal.

PRECISE que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7067 du budget communal et encaissées dans le cadre de la régie municipale de recettes « sorties et animations personnes âgées ».

Adopté à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n° 123/2013

OBJET : Sorties et activités d'animation organisées et proposées par le service communal des retraités aux personnes retraitées arpajonnaises – Modification du programme pour le dernier trimestre 2013.

APPROUVE la modification du programme pour le dernier trimestre 2013 avec l'annulation de la « Journée en Pays de Caux » remplacée par un déjeuner dansant à l'Auberge Grand'Maison « Au Cochon Grillé » le jeudi 21 novembre 2013 pour un groupe de 48 personnes et l'organisation d'un déjeuner dansant en ouverture de la semaine bleue le lundi 21 octobre 2013.

- Chaque participant prend en charge le coût de la sortie ou du déjeuner.
- La commune prend en charge :
 - Le transport pour chacun des déplacements prévus
 - Le coût de la sortie de l'agent communal accompagnateur, y compris les frais de repas de celui-ci et du chauffeur calculés dans la limite du tarif en vigueur.

PRECISE que les dépenses afférentes à cette sortie seront imputées à l'article 6042 du budget communal.

PRECISE que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7067 du budget communal et encaissées dans le cadre de la régie municipale de recettes RR 9617 « sorties et animations personnes âgées ».

Adopté à l'unanimité

Le Maire,

Christian BERAUD.

Le Compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouverture habituelles, à compter du 1^{er} novembre 2013.